

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 926

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

501 744 544 RCS Nantes.

BSR.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 37500 EUR.

Adresse : 46 bis, rue des Hauts Pavés, 44000 Nantes.

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE BSR Société par actions simplifiée au capital de 37 500 euros
Siège social : 46 Bis rue des Hauts Pavés 44000 NANTES 501 744 544 RCS NANTES ET COURCELLES
PREVOYANCE Société par actions simplifiée au capital de 42 960 euros Siège social : 135 Boulevard Haussmann
75008 PARIS 350 875 860 RCS PARIS AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature
privée en date à Nantes du 17 novembre 2021, La société COURCELLES PREVOYANCE, société par actions
simplifiée au capital de 42 960 euros, dont le siège social est 135 Boulevard Haussmann 75008 PARIS,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 350 875 860 RCS PARIS, et la société
BSR, société par actions simplifiée au capital de 37 500 euros, dont le siège social est 46 Bis rue des Hauts Pavés
44000 NANTES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 501 744 544 RCS
NANTES, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société COURCELLES PREVOYANCE par
la société BSR. La société COURCELLES PREVOYANCE ferait apport à la société BSR de la totalité de son actif,
soit 8 778 528,14 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 4 276 939,67 euros. La valeur nette des apports
s'élèverait à 4 501 588,47 euros. En rémunération de cet apport net, 4 296 actions nouvelles de 15 euros de valeur
nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société BSR à titre d'augmentation de son capital
social de 64 440 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 4 437 148,47 euros. Le rapport d'échange des
droits sociaux retenu sera fixé à 8 actions la société BSR pour 5 actions de la société COURCELLES
PREVOYANCE. La fusion est soumise à la réalisation des conditions suspensives suivantes : -Approbation par
l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société COURCELLES PREVOYANCE du présent projet de fusion
absorption par la société BSR, du traité de fusion correspondant, de la dissolution sans liquidation de la Société
Absorbée et de la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante ; -Approbation de la fusion
par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société BSR et de l'augmentation de capital indiquée plus haut,
comme conséquence de la fusion, par voie d'émission de 4 296 actions nouvelles de 15 euros chacune, attribuées

aux actionnaires de la société Absorbée en rémunération de l'apport-fusion, ainsi que de la prime de fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société COURCELLES PREVOYANCE depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021, jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société BSR. La société COURCELLES PREVOYANCE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de NANTES pour la société BSR en date du 23 novembre 2021, - au greffe du Tribunal de commerce de PARIS pour la société COURCELLES PREVOYANCE en date du 23 novembre 2021. Pour avis.

